

## A propos d'un Ministère de l'Instruction publique

AU point de vue patriotique et national, je m'intéresse à la politique, mais je garde pour moi mes réflexions.

Jamais, il ne m'est venu à l'idée de faire du "Journal de Françoise", une tribune électorale, et, c'est mon désir de lui conserver jusqu'à la fin ce caractère de paisible neutralité.

Cependant, quand les questions qui s'agitent publiquement sont indépendantes de toutes nuances de partis, quand elles sont de nature à intéresser les femmes aussi bien que les hommes, il me semble, alors, de mon devoir de les traiter dans ces pages exclusivement consacrées à l'avancement et au développement de la nationalité canadienne.

Ainsi donc, je lisais, l'autre jour, dans un journal, que M. Bourassa ayant affirmé que le ministère Gouin avait voulu établir le ministère de l'Instruction Publique, a été carrément contredit par l'hon. M. Turgeon, qui a même ajouté, dans une assemblée solennelle que son gouvernement avait déjà, à la session dernière, hautement déclaré de n'en rien faire.

La question de l'éducation est une question qui concerne tout le monde, plus particulièrement les femmes, qui sont intéressées à ce que leurs fils et leurs filles, également, reçoivent une éducation morale et intellectuelle, aussi forte que complète.

Je n'ai jamais bien compris pourquoi il y avait sur la formation d'un ministère de l'Instruction publique, un tel haro, et c'est très sincèrement que je pose la question:

—En quoi un ministère de l'Instruction publique peut-il nuire aux intérêts d'un peuple et à son éducation?

Est-ce que ce ministère n'existe pas dans tous les gouvernements du monde entier?

Si je comprends bien les fonctions d'un pareil ministère, elles renferment la direction et la responsabilité de l'Instruction publique. Ce ministère doit rendre compte de tous les actes et règlements du conseil, de la distribution des deniers pour les fins d'éducation; des réformes faites ou à faire, etc. Il ne saurait y avoir de crainte sur sa mauvaise administration puisque, avec un pareil système, le ministère de l'Instruction publique serait soumis à la juridiction des Chambres, et, par conséquent, au jugement de l'opinion publique.

Il semble pour le moins extraordinaire que les représentants du peuple, lequel paie taxes et cotisations d'écoles, que ses représentants, dis-je, n'aient, d'après le régime actuel, pas un mot à dire en matière d'éducation, et que le surintendant irresponsable ne doive compte de ses actes ni au parlement ni au gouvernement.

Ne croit-on pas que la création d'un ministère de l'Instruction publique aurait pour résultat logique de faire prendre par les pères et mères de famille un intérêt plus sérieux à l'école et à l'éducation, et que ce grand problème deviendrait la chose de tout le monde, tandis qu'aujourd'hui ce n'est l'affaire de personne?

En fin de compte, quelles sont donc, au juste, les raisons qui s'opposent à la formation d'un pareil ministère? Je ne les ai jamais comprises, et je ne me rappelle pas les avoir vues jamais très bien expliquées.

Je sais qu'il a été insinué vaguement qu'un ministère de l'Instruction publique pourrait offrir quelque danger à notre foi et à nos croyances religieuses.

Je ne vois pas comment, dans la province exclusivement composée

de catholiques comme l'est la province de Québec, ce danger soit à redouter, quand, pour y obvier, il serait facile de laisser le Conseil de l'Instruction publique aviseur d'un ministère responsable.

En Belgique, le parti catholique est depuis des années au pouvoir, et, il n'a jamais été question d'abolir le ministère de l'Instruction publique.

Et lorsque je songe que M. Marchand, d'honorable et respectée mémoire, avait appuyé l'établissement d'un tel ministère, je me sens complètement rassurée sur l'opportunité de l'envisager au point de vue religieux.

Jusqu'ici, la principale raison qu'on a donnée contre la création d'un ministère de l'Instruction publique est que ce serait permettre à la politique de faire main basse sur l'éducation. Mais ne serait-il pas très facile de mettre, dans le Conseil de l'Instruction publique des hommes d'une science particulière, versés dans les choses de l'éducation, assez compétents pour aviser ou aider, au besoin, le chef du cabinet?

Jusqu'à présent, si je ne me trompe, les représentants qui composent l'élément laïque au Conseil actuel, ont été ou sont encore des hommes politiques qui doivent leur nomination à cette qualité de politicien?

Voilà les réflexions que m'a suggérées l'attitude de MM. Turgeon et Bourassa.

Si quelqu'un voulait m'éclairer sur cette troublante question, je le déclare d'avance, j'en serais enchantée.

Et si l'on me prouvait que j'ai tort de prêter à un ministère de l'Instruction publique une aussi grande utilité, je serais assez loyale pour l'avouer et le reconnaître.

Françoise.

Le propre de la jeunesse est d'accepter les idées avec docilité et de les défendre avec violence.—ETIENNE LAMY.

Elles causent...

—Elle aime son mari tant que ce...

—Oh! envers et contre toutes!...